

Séance ordinaire du 4 mai 2015

Procès-verbal



01 (2015-05-160) - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 mai 2015, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Siège # 1 Mme Claudette Desrochers Siège # 4 Mme Micheline Beaudet

Siège # 2 M. Marc-Antoine Drouin Siège # 5 M. Pierre Audesse

Siège # 3 M. Sylvain Vidal Siège # 6 M. Yves Gingras

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2015-05-161) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2015 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2015-05-162) - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015. Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

04.01 (2015-05-163) - Adoption des états financiers vérifiés de 2014

Revenus	Budget	Réalisations 2014
Taxes :	4 553 099 \$	4 789 923 \$
Compensations tenant lieu de taxes :	130 000 \$	117 913 \$
Transfert :	86 272 \$	86 465 \$
Services rendus :	530 490 \$	781 153 \$
Imposition de droit :	114 000 \$	337 209 \$
Amendes et pénalités :	10 000 \$	17 690 \$
Intérêts :	9000 \$	52 525 \$
Autres revenus :	5000 \$	20 849 \$
TOTAL :	5 437 861 \$	6 203 727 \$
Dépenses	Budget	Réalisations 2014
Administration générale :	789 316 \$	803 080 \$
Sécurité publique :	594 518 \$	587 256 \$
Transport :	799 619 \$	702 492 \$
Hygiène du milieu :	789 104 \$	817 030 \$

Santé et bien-être :	10 000 \$	12 632 \$
Aménagement, urbanisme et développement :	165 082 \$	151 642 \$
Loisirs et culture :	1 143 608 \$	1 218 969 \$
Frais de financement :	369 497 \$	353 487 \$
Amortissement des immobilisations :	875 100 \$	934 962 \$
TOTAL :	5 535 844 \$	5 581 550 \$
ÉXÉDENT DE L'EXERCISE :	97 983 \$	622 177 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES IMMOBILISATIONS		
Amortissement :	875 100 \$	934 962 \$
Perte (gain) sur cession :		158 335 \$
Remboursement de la dette à long terme :	(538 873 \$)	(538 871 \$)
Activité d'investissements :	(213 300 \$)	(239 820 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté, affecté		31 777 \$
Réserve financières et fonds réservés	(24 944 \$)	(174 256 \$)
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCISE À DES FINS FISCALES :		794 304 \$

ATTENDU QUE M. Henri Jalbert de la firme Mallette SENCRL, comptable agréé a présenté le rapport financier 2014 aux membres du conseil avant la séance du conseil et ceux-ci ont pris connaissance du rapport du vérificateur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet, que le conseil prend acte du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur, pour l'année financière 2014, préparés conformément à l'article 966.2 du Code municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.02 (2015-05-164) - Subvention maison Oasis Lotbinière

ATTENDU QUE l'organisme Oasis de Saint-Flavien a présenté une demande de subvention à l'ensemble des municipalités de la MRC de Lotbinière pour la construction de la nouvelle maison de l'organisme;

ATTENDU QUE l'organisme offre des services qui sont utilisés par des citoyens de Saint-Agapit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'octroyer une subvention de l'ordre de 1035 \$ au projet de construction de l'Oasis.

La somme sera prise au fond général de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.03 (2015-05-165) - Publicité semaine québécoise des municipalités

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de réserver un espace publicitaire dans l'édition spécial portant sur la semaine québécoise des municipalités du Peuple de Lotbinière pour un montant estimé à 510 \$ plus taxes. La municipalité publicisera son Festi-Weekend. Poste budgétaire 02 13 000 341.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.04 (2015-05-166) - Bail Club Lions-Vieux Couvent

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer le bail entre le Club Lions de Saint-Agapit et la municipalité pour l'utilisation du local au Vieux Couvent pour une durée d'un an et demi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.05 (2015-05-167) - Modification du calendrier de conservation des documents d'un organisme public

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

Attendu que la municipalité de Saint-Agapit est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;

Attendu que la municipalité de Saint-Agapit n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser la direction générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.06 (2015-05-168) - Demande de permis d'alcool Société d'agriculture du comté de Lotbinière-Expo

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser la Société d'agriculture du comté de Lotbinière à faire les démarches de demande de permis d'alcool pour la vente de boissons alcooliques à l'extérieur auprès de la Régie des alcools des courses et des jeux pour la tenue de l'Expo Lotbinière qui aura lieu du 30 juillet au 2 août 2015 à Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.07 (2015-05-169) - Demande de permis d'alcool Festival Country de Lotbinière

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser le Festival Country de Lotbinière à faire les démarches de demande de permis d'alcool pour la vente de boissons alcooliques à l'extérieur sur les terrains de la Société d'agriculture du comté de Lotbinière auprès de la Régie des alcools des courses et des jeux pour la tenue de l'événement qui aura lieu du 3 au 5 juillet 2015 à Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.08 (2015-05-170) - Agribio

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis fin à l'entente industrielle intervenue avec Abattoir Agri-Bio Inc. par résolution lors de la séance du conseil du 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT QU'Abattoir Agri-Bio Inc. a déposé une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement afin de traiter elle-même ses eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE si cette autorisation est obtenue et que ce traitement est réalisé, Abattoir Agri-Bio Inc. rejettera des eaux dans les installations de la Municipalité d'une teneur conforme à ce que l'usine de la Municipalité est en mesure de traiter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse que la Municipalité n'entend pas, dans ces circonstances, arrêter de recevoir les eaux usées générées par les activités d'Abattoir Agri-Bio Inc. dans son système de traitement des eaux usées municipal malgré la fin de l'entente industrielle.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.09 (2015-05-171) - Mesure disciplinaire employé

ATTENDU les manquements de l'employé évoqué dans l'état de la situation présenté par la directrice générale, le comité RH et le consultant en ressources humaines;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que des mesures disciplinaires doivent être imposées;

ATTENDU QUE la recommandation de la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin que la municipalité impose une suspension sans traitement d'une durée de 5 jours à l'employé en cause.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.10 (2015-05-172) - Embauche M. Ludovick Raby poste entretien ménager CDS-Loisirs

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de procéder à l'embauche de M. Ludovick Raby au poste d'entretien ménager pour le Complexe des Seigneuries et le service des loisirs. Le salaire et les conditions sont prévus à la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.11 (2015-05-173) - Autorisation à la directrice générale afin d'intervenir comme responsable de la municipalité auprès de Reliance Protectron

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser la directrice générale Mme Isabelle Paré à intervenir au nom de la municipalité pour toutes modifications et ce pour tous les édifices appartenant à la municipalité de Saint-Agapit auprès des services de Reliance Protectron.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.12 (2015-05-174) - Motion de félicitation M. Richard Desrochers

ATTENDU QUE M. Richard Desrochers a été nommé Député d'état auprès des Chevaliers de Colomb de la province de Québec;

ATTENDU QU'il s'agit d'un honneur important à souligner par les membres du conseil de la municipalité de Saint-Agapit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire une mention de félicitation à M. Desrochers pour cette nomination prestigieuse.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.13 (2015-05-175) - Résolution confirmant l'accueil des résidents de la résidence Au Cœur du Bonheur au CDS en cas de sinistre

ATTENDU QU'en cas de sinistre quelconque à la Résidence pour personnes âgées Au Cœur du Bonheur, les résidents auront besoin d'un lieu adapté et sécuritaire afin de les accueillir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers que la municipalité accueille en cas de sinistre les résidents au Complexe des Seigneuries.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.14 (2015-05-176) - Acceptation de l'offre de service de Atom (forfait informatique sur une base annuelle)

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'accepter la soumission d'Atôm pour le contrat de service informatique annuel au montant de 8340 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.15 (2015-05-177) - Adoption des états financiers vérifiés de l'OMH Saint-Agapit

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la lettre, de madame Marie-France Poulin, directrice de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Agapit accompagnée des états financiers de cet office vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et approuvés par son conseil d'administration;

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin et résolu :

D'accepter les états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Saint-Agapit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.16 (2015-05-178) - Décision du conseil municipal concernant le projet de CPE à Saint-Agapit

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a accordé 52 places au CPE Jolibois pour le bénéfice de la population de Saint-Agapit ;

ATTENDU QUE depuis cette décision, les règles instituées par le ministère ont réduit de 50 % le montant des subventions disponibles pour l'établissement de ce service de garde;

ATTENDU QUE cette modification aux règles représente un poids fiscal supplémentaire de 350 000 \$, alors que la municipalité a déjà investi 900 000 \$ dans un espace réservé au CPE depuis 2012;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'immense besoin des jeunes familles de Saint-Agapit qui, au milieu d'une augmentation de population de 40% depuis 2006, ont des enfants en bas-âge dont la proportion en nombre dépasse celle des adultes de plus de 65 ans;

ATTENDU QUE le conseil a jugé néanmoins inapproprié de demander à sa population un effort fiscal supplémentaire, car celui-ci doit se comparer aux communautés environnantes. Or, le ministère de la Famille investira 600 000 \$ dans une relocalisation pour 10 places à Saint-Gilles de Lotbinière, et a déjà investi près de 1,200 000 \$ à Laurier-Station, où toutes les 80 places ne sont pas encore comblées;

ATTENDU QUE d'autres opportunités ont apparu depuis 2011, comme l'établissement d'un niveau d'enseignement collégial à Saint-Agapit, le Campus

de Lotbinière, conformément à la planification stratégique de la MRC et de la municipalité, et que le conseil doit réserver un espace communautaire supplémentaire dans le Complexe des Seigneuries pour ses citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de réorienter l'effort fiscal et stratégique de la municipalité de Saint-Agapit de façon à faire face à la nouvelle mouvance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.17 (2015-05-179) - Modification de l'horaire de travail du responsable de l'urbanisme

ATTENDU QU'il y a une baisse de la demande de service au niveau de l'urbanisme compte tenu qu'il y a moins de projets de développements résidentiels que dans les dernières années.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de réduire l'horaire de travail du responsable de l'urbanisme à deux jours semaine soit les lundi et vendredi entre 8h et 17h.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.18 (2015-05-180) - Nomination de M. Éric Rouleau au poste d'homme de maintenance travaux publics et bâtiments

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de nommer M. Éric Rouleau au poste d'homme de maintenance travaux publics et bâtiments. Le salaire et les conditions sont prévus à la convention collective en cours.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT

05.01 (2015-05-181) - Demande de subvention Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 4085 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Yves Gingras, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Agapit informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.02 (2015-05-182) - Acceptation de la soumission de Forage Nelson Gagné pour recherche en eau Parc Industriel

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de forage Nelson Gagné au montant maximum estimé à 12 164 \$ plus taxes pour les forages dans le Parc Industriel. Poste budgétaire 02 41300 419.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.03 (2015-05-183) - Acceptation de la soumission de RDR analyse des forages

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de RDR consultant au montant maximum estimé à 19 085 \$ plus taxes, pour les analyses des forages dans le Parc Industriel. Poste budgétaire 02 413 00 419.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.04 (2015-05-184) - Restauration des bornes fontaines

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de Test Tech pour la restauration des bornes fontaine, 2726.96 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 413 00 526.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.05 (2015-05-185) - Achat pneus Econoline

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder à l'achat de pneus d'été pour le véhicule Econoline, au montant de 565.44 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 320 00 525.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.06 (2015-05-186) - Réparation garde-fou

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder à la réparation des garde-fou du rang Haut de la Paroisse et de l'avenue Gourdeau au montant de 3 355\$ plus taxes, poste budgétaire 02 320 00 516.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.07 (2015-05-187) - Lignage traverse piétonnière

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'effectuer le lignage de la traverse piétonnière (30 km situé aux abords des écoles primaires). Les travaux seront effectués par Peinture Ligne plus, au montant de 390 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 355 00 629.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.08 (2015-05-188) - Achat flèche signalétique

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'acheter une flèche signalétique pour le camion F-250 chez P.E.S Canada inc, au montant de 1 451.10 \$ plus taxes au poste budgétaire 02 355 00 649.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.09 (2015-05-189) - Estimé des coûts trottoirs route 116

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de SNC Lavalin pour l'estimé des coûts des trottoirs pour la demande de subvention PIQM-MADA, au montant de 1200 \$ plus taxes poste budgétaire 02 320 00 453.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.10 (2015-05-190) - Autorisation afin d'effectuer la demande de subvention PIQM-MADA pour les trottoirs de la route 116

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser le directeur de travaux publics à faire la demande de subvention PIQM-MADA au nom de la municipalité de Saint-Agapit pour le projet de réfection des trottoirs rue Principale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 - URBANISME

06.01 (2015-05-191) - Appui à la demande de CPTAQ M. Mario Pinsonneault

ATTENDU QU'une demande d'autorisation sera déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Mario Pinsonneault pour l'aliénation et le lotissement du lot 3 639 865;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité de

Saint-Agapit et dans la région;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'appuyer cette demande à la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.02 (2015-05-192) - Demande à la CPTAQ de Mme Tremblay et M. Bergeron

ATTENDU QU'une demande d'autorisation sera déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Céline Tremblay et Alain Bergeron pour l'aliénation et le lotissement des lots 3 638 612, 3 638 613 et 3 638 706;

ATTENDU QUE la superficie du lot visée est de 15654,9 mètres carrés, limitant ainsi les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité de Saint-Agapit et dans la région;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'appuyer cette demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.03 (2015-05-193) - Vente d'un terrain dans le Parc industriel à Jim Construction inc

ATTENDU QU' une demande d'achat a été déposée par Jim Construction inc. pour le lot 5 548 639 situé dans le Parc Industriel et appartenant à la municipalité de Saint-Agapit ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande d'achat de Jim Construction inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de procéder à la vente du lot 5 548 639 à Jim Construction inc., selon les conditions suivantes: 1,25 \$/ pieds carrés pour un montant de 46 633.30 \$ plus taxes, pour une superficie de 37 306.64 pieds carrés. Les frais de notaires et d'arpentage sont à la charge de l'acheteur. La mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 - LOISIRS

07.01 (2015-05-194) - Acceptation de la soumission Science de la glace

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de Science de la glace pour la peinture de la patinoire, au montant de 2199 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.02 (2015-05-195) - Embauche de la coordonnatrice et de l'assistance pour le terrain de jeux

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de procéder à l'embauche de la coordonnatrice (Mélicca Fillion) au salaire de 13,50 \$ / heure et de l'assistance (Jessika Marcoux-Wiseman) au salaire de 13 \$ /heure pour l'édition 2015 du terrain de jeux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.03 (2015-05-196) - Formation en loisirs pour animateurs

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'offrir la formation en loisirs pour les animateurs du TDJ, pour 10 à 12 personnes à 173.48 \$ plus taxes par personne et de prévoir des frais de 50 \$ par moniteur pour la formation, poste budgétaire 02 70150 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.04 (2015-05-197) - Formation secourisme animateurs TDJ

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'offrir la formation en secourisme pour les animateurs du TDJ au coût de 35 \$ plus taxes par personnes pour 10 personnes et de prévoir des frais de 50 \$ par moniteurs pour la formation, poste budgétaire 02 70150 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.05 (2015-05-198) - Achat matériel

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire l'achat de matériel sportif chez Distribution Sports loisirs au montant de 1 557.25 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70150 649.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.06 (2015-05-199) - Achat imprimante

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire l'achat d'une imprimante couleur, pour les besoins du service des loisirs, chez Buro Plus au coût de 369.99 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70150 527.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.07 (2015-05-200) - Inscription tournoi de golf de la Fondation Philippe Boucher

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de procéder à l'inscription de deux représentants de la municipalité pour le tournoi de golf de la Fondation Philippe Boucher, au coût de 350\$, poste budgétaire 02 70130 346.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.08 (2015-05-201) - Dons Desjardins au soccer mineur Saint-Agapit

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'octroyer un Dons Desjardins de 335 \$ pour l'association de soccer mineur de Saint-Agapit, poste budgétaire 02 70150 959.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.09 (2015-05-202) - Location remorque

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire la location d'une remorque chez Transport Guy D'Anjou pour l'entreposage des baies vitrées et du glycol, pour la durée des travaux à l'aréna estimé à 4 mois pour un montant totalisant 1200 \$ plus taxes, au poste budgétaire 23 08001 727 dans la réserve surplus accumulé aréna 59 13100 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.10 (2015-05-203) - Location conteneur à déchets

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire la location de conteneur à déchets chez Récupération Delisle inc. au montant de 450 \$ plus taxes par conteneur, au poste budgétaire 23 08001 727, dans la réserve surplus accumulé aréna 59 13100 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.11 (2015-05-204) - Agrandissement de la cabane des marqueurs

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de procéder à l'agrandissement de la cabane des marqueurs et d'accepter la soumission de Construction Fournier Giguère au montant de 9750 \$ plus taxes, au poste budgétaire 23 08002 722 dans la réserve surplus accumulé affecté- cabane des marqueurs 59 13100 020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.12 (2015-05-205) - Octroie du contrat concernant l'appel d'offre 2015-03 Bandes et baies vitrées aréna

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'octroyer le contrat à Distribution Sports Loisirs au montant de 149 097.28 \$ taxes incluses, pour le remplacement des bandes et des baies vitrées de l'aréna, suite à l'appel d'offre public par le SEAO (Système électronique d'appel d'offres publics).

L'entreprise était la seule à soumissionner et la soumission de cette dernière était conforme. Dépense sera prise au poste budgétaire 23 08001 727 dans le surplus accumulé affecté- aréna 59 13100 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.13 (2015-05-206) - Soumission Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic inc.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission du Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic inc. au montant de 3000 \$ plus taxes, pour effectuer la demande de subvention à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, montant prit au poste budgétaire 02 70150 529 dans le surplus accumulé réserve- sentier pédestre 59 13100 014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.14 (2015-05-207) - Piste BMX

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser un budget de 1000 \$ provenant du poste budgétaire 02 70150 620 dans la réserve Fonds Parcs et terrains de jeux 59 15200 000, pour l'achat de tas de sable et terre pour la création d'une piste de BMX pour les jeunes de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 - COMPLEXE DES SEIGNEURIES

08.01 (2015-05-208) - Autorisation course organisée par la COOP

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser la COOP a organiser une activité de course qui se tiendra le 11 octobre 2015 sur la rue Centrale et la piste cyclable.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.02 (2015-05-209) - Aménagement paysager entrées de ville

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter la soumission de Laurier-Vert au montant de 13 700 \$ plus taxes pour l'aménagement paysager des entrées de ville. Poste budgétaire 23 04000 729, dans les investissements 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.03 (2015-05-210) - Acceptation de l'offre de Ronam pour les déficiences du CDS

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter les travaux de correction proposé par Ronam, soit de :

- Remplacer le peuplier installé comme revêtement mural par du pin torréfié de couleur brun moisson et que la contribution de la municipalité soit de 2500 \$ plus taxes;
- Procéder au remplacement des 9 fenêtres endommagées ainsi que les allèges sur la façade nord-est, par des fenêtres et allèges ayant le même fini anodisé. Le scellant à l'extérieur, le gypse et la reprise de la peinture à l'intérieur, sont aux frais de Ronam. La municipalité s'engage à enlever et à réinstaller les meubles, les stores et autres objets;
- Pour la terrasse, la municipalité a choisi de remplacer le peuplier torréfié par du Trex de couleur sable et d'assumer le montant de 4000 \$ plus taxes.

Les travaux seront réalisés par Ronam sans frais.

La municipalité reconnaît que Ronam ne donnera aucune garantie à l'égard d'une éventuelle décoloration ou oxydation pouvant être liée aux produits de maçonnerie, et la municipalité renonce à toute réclamation ultérieure contre Ronam fondée sur les allégations de la requête.

Les dépenses seront prises au poste budgétaire 23 08003 722 CDS Bâtiment dans le surplus accumulé réservé CDS 59 13100 018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09 - INCENDIES

09.01 (2015-05-211) - Rapport du service des incendies du 28 février au 24 avril 2015

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer le rapport du service des incendies en date du 28 février au 24 avril 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.02 (2015-05-212) - Résolution pour autorisation au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Lotbinière est entré en vigueur le 9 février 2009;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Article 13. « Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...

Article 34. « Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements .»

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lotbinière a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que le Conseil autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10 (2015-05-213) - FINANCES

10.01 (2015-05-214) - Transfère et création d'une réserve financière

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de transférer un montant de 10 274 \$ plus taxes de la réserve pour le projet surplus accumulé réservé aménagement de la piste cyclable 59 13100 020 au projet d'agrandissement de la cabane des marqueurs et de créer un surplus accumulé réservé pour l'agrandissement de la cabane des marqueurs, poste 59 13000 020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.02 (2015-05-215) - Dépôt de la liste des salaires en dates du 25 avril 2015

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver et de déposer la liste des salaires en date du 25 avril 2015 pour un total de 92 732.06 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.03 (2015-05-216) - Comptes fournisseurs

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver et de déposer la liste des comptes fournisseurs au montant de 227 695.81 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.04 (2015-05-217) - Liste des chèques et des prélèvements

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet déposer la liste des chèques et d'en approuver leur paiement pour un total de 65 871.54 \$ et de déposer la liste des prélèvements et d'en approuver leur paiement pour un total de 61 200.88 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.05 (2015-05-218) - Autorisation de paiement facture du mois d'avril 2015

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver et d'autoriser le paiement de ces factures:

Code budgétaire 23.08001.727 – Aréna – améliorations locatives

Réserve surplus accumulé – Aréna 59.13100.012

- 1- Conseil en Gestion et en Construction, facture 813 de 3457.45\$ taxes incluses
- 2- La Coop Seigneurie, facture FC00040053 de 54.91\$ taxes incluses

- 3- La Coop Seigneurie, facture FCG0001469 de 13.20\$ taxes incluses
- 4- La Coop Seigneurie, facture FC00039904 de 13.73\$ taxes incluses
- 5- La Coop Seigneurie, facture FC00039905 de 27.45\$ taxes incluses
- 6- La Coop Seigneurie, facture FC00041687 de 9.75\$ taxes incluses
- 7- La Coop Seigneurie, facture FC00041995 de 71.26\$ taxes incluses
- 8- Journal de Québec, facture HR00056993 de 1450.34\$ taxes incluses
- 9- Journal de Québec, facture HR00057273 de 1611.49\$ taxes incluses
- 10- Poste Canada, facture 27641601 de 126.65\$ taxes incluses
- 11- Poste Canada, facture 27645001 de 54.96\$ taxes incluses
- 12- PNS TECH, facture 64454 de 15.53\$ taxes incluses
- 13- Axys Consultants inc., facture 13618 de 6726.04\$ taxes incluses
- 14- CIMCO, facture 90478975 de 4184.96\$ taxes incluses

Code budgétaire 23.07000.007 – Développement Sieur de Saint-Luc

Réserve surplus accumulé – projet 2014 - 59.13100.015

- 1- SNC-Lavalin Inc, facture 1183631 de 2483.46\$ taxes incluses
- 2- SNC-Lavalin Inc, facture 1183630 de 4943.93\$ taxes incluses

Code budgétaire 23.07001.729 – Programme PMVI d'Hydro-Québec

Réserve surplus accumulé – Programme PMVI d'Hydro-Québec 59.13100.017

- 1- Boulons et Écrous A.M. inc, facture 140133 de 257.93\$ taxes incluses.

Pour un total de 25 503.04 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11 - VARIA

12 (2015-05-219) - FIN DE LA RENCONTRE

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de lever la séance ordinaire à 20h45.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse